



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

CONVOCATION

Date : 15/09/2025

Envoi le : 23/09/2025

Publication le : 23/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 17

Absents : 11

Pouvoirs : 09

Votants : 26

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,

Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Hélène ODENT, Lyn FAIPOUX,

Messieurs Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Claire CARTIER, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,

Messieurs Éric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Mesdames /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250930-DEL_30092025_5C-AR



DEL N° 30/09/2025-05C TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE : DEMANDES DE FINANCEMENT - MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE GYMNASSE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de financement peut être demandée auprès de Tours Métropole Val de Loire, concernant la mission d'AMO pour le gymnase communal.

En effet, afin de mettre en œuvre le projet structurant de reconstruction du gymnase pour répondre aux besoins de la Commune, un AMO a été recruté afin de réaliser les études et d'accompagner la collectivité dans la dépose et la reconstruction du bâtiment. Le gymnase actuel, construit il y a plusieurs décennies, est une passoire énergétique et ne répond plus aux besoins de la collectivité. Le projet s'inscrit dans un cahier des charges visant à construire un nouveau gymnase adapté aux besoins du territoire et conforme aux dernières prescriptions bâtimentaires en faveur de l'environnement.

Le montant de la mission de l'AMO est de 33 333,33 € HT. La collectivité sollicite un fonds de concours Fonds vert 2 à hauteur de 50 %, soit 16 666,66 €, le reste à charge de la Commune s'élevant à 16 666.67 €.

Libellé	Dépense (€)	Recette (€)
Mission d'AMO pour le gymnase communal	33 333,33 €	
Fonds de concours Fonds vert 2		16 666,66 €
Reste à charge de la Commune		16 666.67 €
Total	33 333,33 €	33 333,33 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2024, deux projets ont fait l'objet de délibérations appelant des fonds de concours Fonds vert 2 : le remplacement des éclairages du Stade des Varennes à hauteur de 40 080 € HT et le remplacement des éclairages du cours de tennis à hauteur de 22 560 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il convient de notifier par la présente délibération que la Commune confirme le projet du Stade des Varennes, mais que, en revanche, le projet concernant le tennis couvert est retiré car les travaux ont été réalisés en régie,

CONSIDÉRANT le solde disponible au titre du Fonds vert 2 non encore affecté pour la Commune de Luynes,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de demande de financement concernant la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le gymnase communal.

APPROUVE le plan de financement, tel exposé ci-dessus.

SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE dans le cadre de la mise en place du « Fonds Vert 2 » en vue de l'attribution d'une aide d'un montant de 16 666.66 € pour le projet susvisé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire : 02 OCT. 2025
Par sa transmission en Préfecture le : 02 OCT. 2025
Et sa publication le site internet de la commune le :
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250930-DEL_30092025_5C-AR

